

CONDITIONS DE PARTICIPATION
APPEL À CANDIDATURES
MAD 2019-2020



Le dispositif MAD s'adresse à des groupes de musiques actuelles amateurs et confirmés du département qui souhaitent bénéficier d'un premier accompagnement dans le but de développer leur projet musical.

Coordonné par Trempolino, il est soutenu par 5 villes de Nantes Métropole : Carquefou, Nantes, Orvault, Vertou et Saint-Herblain.

Il se déroule entre les mois de janvier et juillet 2020 et s'organise autour de plusieurs temps forts :

1/ Actions pédagogiques

- Aide à la répétition (4h)

- Résidence technique (3-4h)
- Line-check (1h)
- Résidence artistique (7-8h)

Ces actions pédagogiques sont animées par les représentants des structures culturelles partenaires et des intervenants professionnels missionnés par Trempolino en fonction des besoins identifiés par le groupe candidat et le comité d'écoute MAD (techniciens, musiciens, réalisateurs artistiques, metteurs en scène, etc.).

Elles peuvent avoir lieu en studio ou sur scène dans les structures culturelles partenaires que sont : Trempolino (Nantes), La Maison des arts (Saint-Herblain), Le Terminus 3 (Saint-Herblain), Le studio du Bignon (Orvault), Cour & Jardin (Vertou), La Maison de quartier de Doulon (Nantes), La Jouandière (Carquefou).

Elles sont programmées en fonction des disponibilités de l'ensemble des membres du groupe candidat, des représentants des structures culturelles partenaires et des intervenants professionnels. La présence de l'ensemble des membres du groupe candidat est requise sur toutes ces actions pédagogiques. L'indisponibilité de l'un des membres du groupe candidat sur l'une des actions pédagogiques entraînera l'annulation par Trempolino de ladite action.

2/ Rencontres avec des lycéens

- Concert au lycée (2h)
- Rencontre teams lycéennes (1h)
- Atelier reprise (4h)

Le dispositif MAD s'adresse également à des jeunes musiciens qui vivent leur première expérience de groupe et à des lycéens qui veulent appréhender les métiers du spectacle, découvrir les coulisses de l'organisation d'un concert et s'initier à la gestion d'évènements culturels. Notre démarche est celle de favoriser la rencontre et les échanges entre ces derniers et les groupes de musiques actuelles amateurs et confirmés du département ayant été sélectionnés.

Ces temps de rencontre ont lieu lors d'un concert dans un lycée partenaire, d'une visite dans une structure culturelle partenaire et d'un atelier reprise partagé avec un groupe lycéen. Ils nécessitent la présence obligatoire d'au moins un des membres du groupe candidat. En cas de non-respect de cette condition, Trempolino se réserve le droit d'annuler la participation du groupe candidat.

3/ Concert

Le concert a lieu dans une des structures culturelles partenaires suivantes : Trempolino (Nantes), La Mano (Nantes), Cour & Jardin (Vertou), La Jouandière (Carquefou), La Maison de quartier de Doulon (Nantes), MJC La Bouvardière (Saint-Herblain).

Le groupe candidat joue un set de 40 minutes et partage la scène avec un groupe lycéen qui fait sa première partie (20 minutes). Les deux groupes présentent le morceau de reprise qu'ils ont travaillé en commun sur l'atelier reprise (cf. 2/ Rencontres avec des lycéens).

À l'issue du concert, une partie du comité d'écoute MAD propose au groupe candidat un retour sur sa prestation scénique. Celui-ci a vocation à poser les axes de travail à aborder sur la résidence artistique notamment.

Date limite de dépôt des candidatures (sur <https://trempo.com/mad/> uniquement) : dimanche 1^{er} décembre 2019.

Parmi les groupes candidats, 6 seront sélectionnés par le comité d'écoute MAD composé de professionnels du spectacle vivant représentants des structures culturelles partenaires du dispositif :

- Ville de Nantes
Trempolino
Maison de quartier de Doulon
- Ville d'Orvault
Studio de répétition de la Ferme du Bignon
École des musiques OrigaMI

- Ville de Saint-Herblain
Terminus 3
Maison des Arts
MJC Bouvardière
- Ville de Vertou
Service culturel
Cour et Jardin
- Ville de Carquefou
La Jouandière

Celui-ci se réunira le mardi 10 décembre 2019.

Les groupes retenus seront informés par téléphone à partir du mercredi 11 décembre 2019. Ils devront impérativement se présenter à la réunion d'infos MAD programmée le mardi 14 janvier 2020 (18h>20h) à Trempolino pour valider leur participation au dispositif.

Les groupes non-retenus seront informés par mail. Un retour (par mail uniquement) sera possible à la demande.

Seules les candidatures des groupes dont la majorité des membres réside en Loire-Atlantique (44) et ne bénéficie pas du régime d'intermittence du spectacle seront étudiées selon les critères suivants (par ordre de priorité) :

1. Critères artistiques et esthétiques
2. Motivation et engagement
3. Capacité à suivre un accompagnement
4. Expérience du groupe
5. Structuration du projet musical
6. Place des femmes dans le groupe

Contact : Floriane Demersseman / floriane@trempo.com